

RÉDACTION

BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1er ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

Table with 3 columns: Duration (Un an, 6 mois, 3 mois), Location (Suisse, Union postale), and Price (Fr. 20, 10 50, 5 50; » 36, 18 50, 9 50).

Prix du numéro: 40 centimes.

LAUSANNE, 14 octobre 1891.

BULLETIN POLITIQUE

Demain, les Chambres françaises font leur rentrée. La besogne urgente qui les attend suffit amplement à remplir la fin de l'année. La Chambre doit voter le budget de 1892; le Sénat a la tâche de délibérer sur le tarif des péages sorti des débats du Palais Bourbon, puis sur le budget, dès que les députés en auront terminé le vote. Il faut que les deux fractions du Parlement se soient mises d'accord sur ces deux lois d'importance capitale avant le 1er janvier. Si le budget n'est pas sur pied à cette date, on sera forcé de recourir au régime justement décrié des douzièmes provisoires. Les traités de commerce expirent presque tous le 1er février 1892; ils ne peuvent guère être prorogés, étant donné le courant protectionniste qui emporte l'opinion; un mois n'est pas de trop pour en négocier le renouvellement et cette besogne est difficile sans la base sûre d'un tarif définitivement adopté; les négociateurs suisses à Vienne viennent de l'apprendre à leurs dépens.

Il n'y a donc pas de temps à perdre. Le gouvernement désire que la discussion du budget s'ouvre le 19 octobre déjà. Il fera son possible pour briser au plus vite les bâtons que boulangistes et radicaux se disposent à insinuer dans les roues parlementaires: interpellations de M. Laur sur le drainage de l'Or; de M. Basly sur les grèves; de M. Le Senne, sur Lohengrin; de M. Lasserre, sur la sempiternelle affaire Turpin-Tripodé; de M. Lockroy sur le péril clérical, et autres machines de même valeur.

Il est d'autant plus nécessaire de couper court aux bagatelles de la porte que la discussion du budget s'annonce très lourde. Comme nous l'avons exposé à cette place, le projet de M. Rouvier comporte deux réformes importantes: la suppression de l'impôt de grande vitesse ayant pour corollaire un abaissement des tarifs de chemins de fer consenti par les grandes compagnies, et l'incorporation aux dépenses ordinaires de la garantie d'intérêt que l'Etat fait à celles-ci en vertu des conventions passées il y a quelques années.

Ces réformes ont été bien accueillies par tous les partis. Mais l'extrême-gauche ne les trouve pas assez radicales. M. Camille Pelletan, son leader dans les questions financières, polémique avec l'esprit, la clarté et la compétence qu'on lui connaît en faveur d'un abaissement plus marqué des tarifs de chemins de fer et de la suppression totale et définitive de tout budget extraordinaire. Sur ces deux points déjà, ça n'ira pas tout seul.

Mais ce n'est pas tout: l'aile gauche du parti républicain français a la tendance, étrangère aux autres parlements de l'Europe, de vouloir trancher toutes les questions par voie budgétaire. Pour elle un budget n'est pas, comme pour tout le monde, la résultante de lois organiques fixes. Elle prétend au droit de bouleverser une loi quelconque simplement en modifiant au budget les crédits nécessaires à son fonctionnement. Si cette méthode était acceptée, le budget serait presque tout. Inutile de délibérer sur d'autres matières, puisque toutes ont un côté financier, puisqu'il suffirait pour diminuer le nombre des régiments de réduire les crédits militaires, pour supprimer une fonction publique de rayer le traitement qui y est affecté, et ainsi de suite.

FEUILLETON DE LA GAZETTE

CHARGE D'AME

par M^{me} JEANNE MAIRET

— A elle ou à sa sœur, oui, je ne m'en cache pas. — C'est ce que nous verrons! Il n'en put dire plus, car, en effet, la discussion rapide, presque à voix basse, avait été remarquée. — Est-ce un duel qui se prépare? demanda en riant miss Robinson, ne sachant pas combien elle approchait de la vérité. — En effet, mademoiselle, répondit Georges Bertrand, un duel à coups de verres de champagne. D'Ance! prétend qu'il a la tête plus solide que moi; les paris sont ouverts! A partir de ce moment, on eût dit que le champagne produisait à l'avance son effet sur le jeune officier; sa gaieté un peu fébrile flint par gagner tout le monde, à l'exception de Marthe qui trouvait que le ton de la conversation était un peu trop monotone. Après le déjeuner, qui fut prolongé de la plus possible, il y eut une détente. Les Américaines, infatigables, proposèrent des jeux, mais, décidément, il faisait trop chaud. On resta à l'ombre des grands arbres, causant à bâtons rompus, en attendant l'heure du retour. Quelques jeunes filles, parmi elles Edmée, s'éparpillèrent à la recherche de fleurs et de fougères. Robert, pris de remords, ne quittait pas sa fiancée, causait avec elle doucement, affectueusement, et la pauvre Marthe un instant crut qu'il lui revenait, qu'il avait été ébloui, mais que l'éblouissement était passé. Subitement, elle le vit tressaillir. — Qu'y a-t-il?

Cette année, c'est le laborieux M. Brisson qui veut engager la Chambre dans cette voie. Il s'est multiplié et a déposé: un rapport sur le budget de la marine de guerre, qui précède toute une série de grosses réformes; un projet de loi sur la réduction des frais de justice et un projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons. M. Brisson a la prétention d'introduire tout cela dans le budget de 1892 et de le faire voter par les deux Chambres d'ici à la fin de l'année.

Dans sa séance d'hier le Cabinet a décidé d'accepter que la Chambre entreprenne, par voie budgétaire, la réduction des frais de justice, mais de demander que la réforme de l'impôt sur les boissons soit opérée par une loi spéciale. Quant au ministre de la marine, il se débrouillera avec M. Brisson en ce qui touche les cuirassés et les torpilleurs.

Le Sénat, moins accommodant, ne l'entend pas de cette oreille. La Chambre ne lui laisse généralement pas quinze jours pour voter le budget au pas de course. Il ne veut pas avec la même hâte et sans y regarder, sanctionner un nouveau régime très contestable des frais de justice et refusera probablement d'entrer en matière, priant la Chambre de suivre pour cette question, comme pour les autres, la voie législative ordinaire.

Il y a donc là, — sans parler de l'imprévu: questions, interpellations, etc., et des tarifs des péages, — la matière de bien des conflits.

Le radicalisme va s'ingénier à les multiplier au cours de la session qui s'ouvre demain. Il vit d'agitations et ne peut souffrir de voir la surface de l'eau se calmer. Et puis les ambitieux ne manquent pas dans ses rangs. Il possède entre autres trois ex-présidents du conseil que leur passage au pouvoir n'a pas convaincu, comme on était pourtant en droit de l'espérer, de leur inaptitude au gouvernement: MM. Floquet, Goblet et Brisson. Le premier se résigne volontiers à conserver sa grande situation de président de la Chambre. Mais les deux autres ont dû rentrer dans le rang; ils se font vœux et ils intriguent ferme pour ramener l'ère bénie des crises ministérielles.

Le gouvernement actuel, très fort dans l'opinion du pays et de l'Europe, n'est donc pas absolument à l'abri des cabales parlementaires et des accidents de séance. Une coalition des partis de gauche et de droite avec l'appoint des boulangistes est toujours possible dans tel cas donné. Il serait aisé d'écarter ce péril. Pour cela, il suffirait d'abandonner cette utopie: satisfaire les radicaux et capter leurs suffrages. Malgré toutes les concessions et toutes les reculades, M. de Freycinet n'y a presque jamais réussi. S'il y renonçait crânement, s'il parlait à la tribune le langage de M. Constans dans ses discours de province, s'il déclarait que la République, sans rien abandonner des lois existantes, est heureuse de voir ses anciens adversaires venir à elle, qu'elle fera le possible pour adoucir les frotements locaux et pour assoupir les querelles confessionnelles, il ferait hurler l'extrême-gauche, qui voterait contre lui, mais il réduirait à quelques Cassagnac irréconciliables l'opposition de droite et aurait derrière lui une majorité de quatre cents voix. S'il s'acharne au contraire à gagner à tout prix M. Clémenceau et son groupe, si, dans ce but, il malmenait les députés conservateurs bien intentionnés et répond à leurs avances par des bourrades, s'il fait de la rhétorique anticléricale, il aura contre lui la droite compacte, qui compte cent soixante députés au moins et ne ralliera

pas l'extrême-gauche, car celle-ci veut le pouvoir et ne se contente pas de phrases. Alors la coalition qui a déjà fait tant de casse peut renouer la chaîne interrompue de ses exploits.

Ce serait un malheur. Le gouvernement actuel n'est pas le meilleur possible. Mais l'Europe a pris confiance dans sa stabilité qui a produit des résultats heureux pour la France. Si elle venait à être de nouveau ébranlée, si des ministres sans lendemain recommençaient à se succéder au pouvoir, ces résultats pourraient être compromis.

Les journaux modérés d'hier soir publient une note identique, évidemment officieuse, annonçant que la session s'ouvre sous les auspices les plus calmes. Espérons qu'ils ne seront pas déçus.

Le tarif douanier.

Nous recevons de M. Ed. Tallichet, directeur de la Bibliothèque universelle, la lettre suivante qui, à la veille de la votation du 18 octobre, nous paraît résumer en fort bons termes le débat sur les deux questions soumises au peuple:

Lausanne le 14 octobre 1901.

On a donné beaucoup de raisons, justes et vraies, contre l'adoption du nouveau tarif des péages. Permettez-moi d'en indiquer une seule, qui me paraît prédominante et de nature à intéresser tout le monde.

En 1890, les péages ont produit pour la Confédération la somme de 31,260,000 fr. Si l'on applique aux mêmes quantités de marchandises les droits du nouveau tarif, on arrive à une somme de près de cinquante millions. Ce serait donc une différence en plus de plus de dix-huit millions. Qui paiera cette somme? Tout le monde, mais surtout la partie la plus nombreuse et la moins fortunée du peuple. La dernière augmentation des tarifs, en 1887, quoique beaucoup moins forte, a déjà produit un renchérissement général et a poussé un grand nombre d'ouvriers à demander des augmentations de salaires qui n'ont point amélioré leur situation. Le tarif proposé produira le même effet dans une mesure bien plus grande encore. Si le pays était en pleine prospérité, avec de belles récoltes et du travail en abondance, si les étrangers avaient afflué cette année, et que l'industrie eût pu suffire aux demandes, on pourrait le croire en mesure de supporter une saignée aussi forte et qui se répèterait chaque année. Mais après les saisons calamiteuses pour beaucoup de personnes que nous venons de traverser, si le renchérissement, qui s'est encore accentué, devait s'aggraver dans une forte proportion par suite de l'application des nouveaux tarifs, on peut admettre qu'une immense clameur s'éleverait bientôt de toutes parts, et que ceux qui veulent battre en brèche le régime fédéral actuel auraient beau jeu pour le faire. Pourrait-il résulter quelque bien pour le pays d'une agitation de ce genre?

La Suisse n'est pas en état maintenant de donner à la Confédération dix-huit millions de plus par an en sus de tous les impôts fédéraux, cantonaux et communaux dont elle est déjà chargée et parfois écrasée. Et pourquoi les donnerait-elle? Pour augmenter une centralisation déjà excessive, pour concentrer à Berne tous les pouvoirs, toute la vie politique et économique du pays! En même temps que les dix-huit millions par an, ne nous demanderait-on pas encore de remettre entre les mains

du pouvoir fédéral les banques, c'est-à-dire le crédit du pays, et la faculté de battre monnaie avec du papier, la plus dangereuse qui soit pour un Etat!

Le régime qui nous réclame ces compétences nouvelles et énormes a-t-il donc fait usage de celles qu'il possède de manière à satisfaire le peuple et à gagner sa confiance? Nous avons vu ces dernières années les propositions du Conseil fédéral sans cesse écartées ou dénaturees par les Chambres, et des décisions prises par elles, non dans l'intérêt général de la Suisse, mais à la suite de coalitions d'intérêts privés. Cela a été manifeste en particulier pour le tarif des péages et pour l'article sur la banque de monopole. Or, dans deux votations populaires récentes, les électeurs ont montré ce qu'ils pensaient du ménage fédéral. Le 15 mars ils ont repoussé la loi sur les pensions de retraite par 350,000 voix contre 90,000. Le 5 juillet, ils ont adopté, par 180,000 voix contre 120,000 le droit d'initiative qui leur permettra d'intervenir directement dans les affaires fédérales. Le 18 octobre, ils seront appelés à décider s'il sera permis au pouvoir fédéral de lancer le pays dans des aventures économiques et financières d'où ne peut résulter que le renchérissement de la vie et celui de l'argent. Pour ceux qui y réfléchissent, la réponse ne saurait être douteuse.

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc. Ed. TALLICHET.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 13 octobre.

A la commission du budget. — Les dépenses militaires en France et en Allemagne. — Le comte de Flandres à l'Elysée. — Accident de chemin de fer. — Le drame de la place de la Bourse.

Bien que tous ses membres ne soient pas encore rentrés à Paris, la commission du budget pousse avec activité ses travaux, pour que la Chambre trouve à son retour de la besogne toute prête. Hier elle s'occupait des crédits supplémentaires. Elle a adopté en particulier ceux que le gouvernement demandait pour l'occupation du Dahomey, sous une réduction de 150,000 francs faite sur les constructions militaires. La commission a également réservé que son vote ne doit point être considéré comme une approbation du traité avec le roi Behanzin, puisqu'elle n'a nullement à intervenir en semblable matière.

Sur le budget de la guerre, le rapport de M. Georges Cochery, qui vient d'être déposé, conduit à une réduction d'environ 37 millions sur l'ensemble des crédits demandés par le ministre. Le total de ces crédits serait ainsi ramené de 681 à 644 millions.

A ce propos, le rapporteur s'est livré à une intéressante étude des budgets militaires de la France et de l'Allemagne, comparés entre eux. Ce dernier l'emporte d'une trentaine de millions. Par contre la France reprend la supériorité au point de vue des effectifs. Elle entretient 510,691 hommes, contre 499,785 en Allemagne, et 27,181 officiers, médecins et fonctionnaires militaires, contre 26,575 seulement. Le rapport ajoute que les augmentations successives qui se sont produites dans les deux pays, depuis une vingtaine d'années, se compensent assez exactement.

Le président de la République a reçu hier à l'Elysée la visite du comte de Flandre. Le frère du roi Léopold a été reçu avec les hon-

neuf mois en pleine campagne; croyez-vous qu'elle change sa façon de vivre pour vous faire plaisir, pour vous accompagner dans un monde où vous seriez acclamée reine, tandis qu'elle y serait négligée?

— Vous plaidez pour les besoins de votre cause, fit Edmée un peu moqueuse.

— C'est vrai, car je vous aime, car je vous veux pour ma femme, à moi pour toujours. Il n'y a rien que je ne fasse pour vous obtenir, pour vous arracher, de force s'il le faut, à ce monde si peut fait pour vous...

— Et à M. d'Ance!, n'est-ce pas? dit en riant Edmée.

— Ah! vous savez qu'il est amoureux de vous — et cela vous amuse — comme mon amour à moi vous amuse? Prenez garde; je vous jure qu'il y a des moments où je vous tuerais plutôt que de vous voir à un autre.

— Voyons... le drame est bien démodé, songez donc.

— Au théâtre, plus que dans la vie. Jamais il ne s'est vu plus de crimes de la passion que de nos jours, et moi, je suis capable de crime...

Edmée avait gardé jusqu'à présent son calme moqueur de petite Parisienne peu sentimentale, fort brave aussi, mais elle commençait à trouver cet amoureux un peu gênant; elle se demandait si les nombreux verres de champagne du déjeuner n'étaient pas pour quelque chose dans son exaltation. Elle le trouvait affreux avec ses yeux injectés de sang, sa respiration haletante, son teint cramoisi; elle ne reconnaissait plus son beau capitaine.

— Monsieur Bertrand, fit-elle non sans dignité, vous seriez très aimable de me reconduire auprès de mes amis; vous avez eu tort de m'entraîner si loin, j'ai eu tort de vous y suivre, mais je n'ai pas douté un

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 21

Montreux, Vevey, Genève, Nyon, Châtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bienna, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

neurs militaires, rendus par la garde de service. Il était accompagné par le chargé d'affaires de Belgique et par un officier d'ordonnance. L'entrevue a duré vingt minutes environ. Peu après M. Carnot se rendait à l'hôtel de Bristol, escorté par le général Brugère, pour rendre la visite qu'il venait de recevoir.

Rien d'autre à noter à propos des autorités politiques. Pour n'en pas perdre l'habitude, les compagnies de chemins de fer nous ont encore offert hier un petit accident. C'est sur la ligne de Paris au Tréport cette fois: un train de voyageurs venant de Paris a pris en écharpe un train de marchandises, à la gare d'Aumale; on parle d'une douzaine de blessés, dont deux grièvement.

L'affaire qui a été baptisée du nom de « drame de la place de la Bourse », vient d'avoir un fatal dénouement par le décès de la victime, M. Henri Titard, mort hier après-midi à l'hôtel-Dieu. M. Titard, journaliste et ancien candidat au conseil municipal, avait été relevé samedi matin devant l'escalier de la Bourse, grièvement blessé à l'œil gauche d'un coup de parapluie. L'extrémité de la canne était restée dans la blessure, et il en est résulté une fièvre qui, à l'intention que le malheureux a succombé, sans avoir repris suffisamment connaissance pour pouvoir donner des renseignements précis sur l'agression dont il a été l'objet.

La version la plus généralement admise est qu'il y a là-dessous une histoire galante, qui aurait donné lieu à une rixe. Dans son délire, le moribond avait prononcé le nom d'un nommé Avisse, ce qui a été immédiatement arrêté, bien que celui-ci ne absolument d'avoir participé directement ou indirectement au crime. La charge principale qui pèse sur Avisse résulte du fait qu'il s'est trouvé à l'hôtel-Dieu au moment où on y transportait le blessé, et qu'il n'a pas réussi à expliquer la coïncidence qui l'y aurait conduit. On croit savoir que Titard avait employé Avisse comme agent électoral, lors de sa candidature au conseil municipal, et que ce dernier en profitait pour extorquer de l'argent au journaliste. Le mystère ne s'éclaircira d'ailleurs complètement que lorsqu'on aura mis la main sur la femme qui doit avoir assisté à la bataille de la place de la Bourse. On a retrouvé dans les poches de M. Titard deux lettres signées Amélie, c'est cette Amélie qu'il s'agit de découvrir.

NOUVELLES POLITIQUES

— La reine Victoria avait maintes fois exprimé son désir d'élever à la pairie feu M. William Schlich. Ce ministre, s'il ne se fut cru moralement obligé de rester à son poste de leader de la Chambre des communes, eût fini sa vie à la Chambre des lords. Le Daily Telegraph annonce que, pour marquer l'estime qu'elle portait au défunt, la reine confèrera à sa veuve la dignité que lui-même n'avait pas voulu accepter.

— D'après l'agence de Constantinople, une dépêche de lord Salisbury, remise par l'ambassadeur d'Angleterre, dit qu'il a pris connaissance de l'accord intervenu entre la Porte et la Russie concernant le passage de la flotte vénétoque; il est persuadé que les traités relatifs aux Dardanelles ne sont pas changés, et l'Angleterre considère l'incident comme clos. La réponse française est conçue dans le même sens.

— Contrairement à ce qu'on affirmait certains journaux, l'empereur d'Allemagne ne viendra pas cette année en Lorraine visiter son nouveau château d'Urville. Il a même envoyé la semaine dernière M. de Wedell, ministre de sa maison, inspecter les travaux de réparation qui viennent d'être achevés, et prendre les dispositions nécessaires à l'aménagement intérieur.

instant que je me trouvais avec un homme d'honneur.

— Donnez-moi un peu d'espoir, Edmée — ayez pitié de moi. Je vous jure qu'il faut que vous soyez ma femme!...

Hors de lui, il lui saisit les mains et les couvrit de baisers. La jeune fille prit peur. Elle cria d'une voix haute et nette: — Marthe! Marthe!...

— Voici, ma chérie — je te cherche depuis un quart-d'heure.

Edmée à l'instant recouvra sa présence d'esprit. — C'est le capitaine qui prétendait avoir trouvé un banc de violettes, et nous avions si bien tourné et retourné dans ce fouillis, que nous ne savions comment nous en tirer. Maintenant, monsieur Bertrand, c'est ma sœur qui se chargera de me montrer le bon chemin — elle s'y entend mieux que vous...

Les deux jeunes filles s'éloignèrent tranquillement. Lorsqu'elles furent hors de vue, Georges Bertrand, d'une voix qui tremblait de colère, dit à son ancien camarade qui, silencieux, le regardait, résolu à s'expliquer une bonne fois avec lui: — C'est encore à toi que je dois ceci, n'est-ce pas?

— Parfaitement.

— J'en ai assez de ta surveillance!

— Cependant, il faudra bien que tu la subisses, à moins que — ce qui vaudrait mieux — tu ne t'abs-tiennes de quitter Trouville.

— Je comprends cela de ta part. Tu ne serais pas fâché de te débarrasser d'un rival dangereux.

— Tu te trompes, Bertrand, répondit Robert avec beaucoup de calme; je ne prétends nullement à la main de Mlle Edmée Levasseur.

Le capitaine éclata de rire, un rire au son très faux, très moqueur aussi.

(A suivre.)

— Le comte Belzaghi, syndic de Milan, est très gravement malade. Le roi Humbert lui a fait une visite de vingt minutes.

— M. Virchow a fêté hier, à Berlin, son anniversaire de soixante-dix ans. Toute la presse consacre de longs articles à sa carrière de savant et d'homme politique.

M. Bartsch, directeur au ministère de l'instruction publique, a apporté à M. Virchow les félicitations du ministre. Une députation spéciale, composée de savants, est venue le saluer, ainsi que le professeur Hirsch, au nom de la faculté; M. Helmholtz, au nom de l'Académie des sciences; M. de Forekenbeck, au nom de la ville de Berlin. M. de Forekenbeck a annoncé à M. Virchow qu'il était nommé bourgeois d'honneur de la ville de Berlin. Dans l'après-midi, l'illustre savant a reçu les délégués des diverses universités allemandes.

Les amis politiques de M. Virchow ne l'ont pas non plus oublié. Leur députation du groupe progressiste du Landtag prussien et du Reichstag allemand, composée de MM. Eng. Richter, Alexandre Meyer, Knörcke, Langenshan et Eberly, lui a apporté une colonne d'argent haute de soixante-dix centimètres, surmontée par un génie de la liberté au pied duquel des figures allégoriques représentent la science et l'ethnologie. Le socle porte cette inscription: « A leur honoré ami, chef et compagnon de lutte. La fraction progressiste du Reichstag et de la Chambre prussienne des représentants. » M. Eugène Richter a adressé à M. Virchow une allocution dans laquelle il le compare à une colonne toujours ferme et inflexible.

Un manifeste parnelliste.

Dublin, 13 octobre.

Les partisans de M. Parnell ont tenu lundi soir une réunion au National club de Dublin. Un orateur a dit que M. Dillon était, pour une large part, responsable du malheur qui venait d'arriver; un autre a conseillé de n'accepter aucune mesure incomplète de home rule.

Enfin, la réunion s'est prononcée contre toute fusion avec les adversaires de M. Parnell.

A la suite de cette réunion, un manifeste a été lancé par les députés parnellistes. En voici les principaux passages:

L'Irlande a perdu son leader, mais la cause de la liberté de l'Irlande subsiste! Nous avons un devoir à remplir envers les vivants et envers les morts, et ce devoir est de maintenir haut et sans tache le drapeau de l'indépendance nationale.

En outre, la qualité de représentants du peuple, nous avons résolu de tenir un congrès des représentants de l'Irlande pour délibérer au nom de la nation sur les moyens les plus efficaces pour assurer l'exécution de la politique et du programme que nous a légués en mourant notre chef.

Nous recevons dans nos rangs tous les honnêtes gens qui sont d'avis que les affaires politiques de l'Irlande doivent être contrôlées et dirigées par les représentants du peuple irlandais, à l'exclusion de toute autre politique.

Mais avec ceux qui se sont rendus responsables de la scission du parti national, avec ceux qui, obéissant aux influences étrangères, ont par leurs calomnies et leurs persécutions causé la mort de l'homme le plus éminent de notre race, nous n'avons rien de commun, et l'Irlande ne doit pas s'en remettre à leur direction.

L'Irlande devra choisir entre eux et ceux qui sont restés fidèles à la cause de l'indépendance nationale!

Compatriotes! Notre chef, avant de mourir, nous a indiqué le chemin que nous devons suivre!

Suivons-le donc pour la plus grande gloire de notre race, en Irlande comme à l'étranger!

Vive l'Irlande!

Une émeute à Montevideo.

Une émeute a éclaté dimanche à Montevideo. D'après les nouvelles reçues jusqu'ici, elle devait être suivie, en cas de succès, de mouvements insurrectionnels sur divers points du territoire de la République. Mais le projet des insurgés paraît avoir complètement échoué. L'agence Havas publie à ce sujet les dépêches suivantes:

Montevideo, 12 octobre.

Hier soir, une tentative de révolution a eu lieu dans les environs de la ville. Les membres d'un club révolutionnaire ont ouvert le feu sur les troupes. Celles-ci ont riposté. Il y a eu plusieurs tués et plusieurs blessés. Les désordres ont cessé.

On a essayé d'assassiner le président et de s'emparer des membres de la Junte. On n'y a pas réussi.

Montevideo, 12 octobre, soir.

Les insurgés avaient cherché à gagner les troupes d'artillerie, mais ils n'ont pas réussi et les instigateurs de la rébellion ont été arrêtés. Six personnes ont été tuées et sept blessées dans la journée d'hier.

Montevideo, 13 octobre.

Les tentatives d'insurrection faites par le parti Blanco à Montevideo et à la Union ont complètement avorté.

Les bandes qui parcouraient le pays dans l'intention de coopérer au mouvement insurrectionnel ont été dispersées.

L'ordre a été rétabli dans tout le pays.

M. de Giers et di Rudini.

Milan, 13 octobre.

Ce matin, M. di Rudini et M. de Giers, chancelier de Russie, ont échangé une visite de courtoisie à l'hôtel Cavour, qu'ils habitent tous les deux. Ils sont partis ce matin, à dix heures et demie, pour Monza, où ils sont invités à déjeuner par le roi.

Vienne, 13 octobre.

Dans le monde politique, on attache une grande importance à l'entrevue de MM. de Giers et di Rudini. De certains côtés, on éprouve même des appréhensions au sujet des conséquences possibles de la rencontre des deux ministres. On paraît craindre que cet échange de vues entre les deux hommes d'Etat puisse exercer une influence fâcheuse sur l'attitude de l'Italie vis-à-vis de ses alliés et amener un relâchement des liens qui unissent les puissances centrales. Ces inquiétudes sont symptomatiques, car elles prouvent la défiance qui existe si non entre les cabinets de Rome et de Vienne, du moins entre les deux nations.

Le langage que tient la *Neue-Press* à cette occasion est caractéristique; ce journal, qui ne peut décidément s'accoutumer au changement survenu dans la situation internationale, déclare mélancoliquement, après s'être efforcé d'établir que l'Italie est indissolublement liée à l'Allemagne et à l'Autriche, que jamais M. Crispien n'aurait recherché une entrevue avec M. de Giers dans les circonstances actuelles, surtout après Cronstadt, mais que les temps sont bien changés depuis la retraite de M. de Bismarck et de M. Crispien. Chez leurs successeurs, la résolution a remplacé la résolution, et les ministres de l'Allemagne et de l'Italie cherchent seulement à s'accorder au nouvel

état de choses résultant des événements de Cronstadt.

Le ton plaintif de la *Neue-Press* semble indiquer qu'elle aussi est prête à se résigner.

Rome, 13 octobre.

Le bruit court que dans la conférence de Monza, M. di Rudini, autorisé par les souverains intéressés, communiquera au ministre russe le traité de la triple alliance. Le général Menabrea, mandé exprès de Paris, recevra cette communication pour aller la transmettre immédiatement au gouvernement français.

Ce bruit ne paraît nullement exact. D'après des renseignements plus sérieux, la conférence aurait pour but un projet de traité de commerce.

Les chrétiens en Chine.

Londres, 13 octobre.

Le *Times* publie une dépêche de San-Francisco, 10 octobre, qui donne de nombreux détails sur l'émeute qui s'est produite le mois dernier à Ichang, au bord du Yang-tse-Kiang.

Une poignée d'hommes, obéissant évidemment à des ordres, ont subitement attaqué, en présence des fonctionnaires chinois, la maison appartenant à la mission épiscopale américaine; après avoir tenté d'assassiner M. Sowerby, qui s'y trouvait, ils y ont mis le feu, puis se sont portés vers le couvent catholique-romain, qu'ils ont également incendié. Les sœurs n'ont échappé qu'à grand-peine et ont été recueillies, ainsi que M. Sowerby, sur le steamer *Paohua*, qui a transporté les réfugiés, au nombre d'une vingtaine, à Hankow, où il est arrivé le 6 septembre.

Puis les bandits sont allés manifester devant le consulat, qu'ils n'ont pas osé attaquer, et ont détruit toutes les maisons environnantes qui appartenaient à des étrangers; personne n'a été massacré, mais nombre d'Européens ou d'indigènes, soupçonnés de sympathiser avec eux, ont été maltraités.

Pendant tout ce temps, les mandarins ne bougeaient pas et, comme en de précédentes occasions, l'employé du télégraphe a refusé de transmettre aucune dépêche se rapportant à l'émeute. Ce n'est que le troisième jour, après que tout le mal a été fait, que les soldats sont venus monter la garde sur les ruines fumantes.

De lavis du *North China Daily News*, cette émeute ne serait nullement l'œuvre de la populace, mais elle aurait été mûrement concertée et délibérément conduite par les chrétiens eux-mêmes. Il est évident que ces soldats — qui viennent de Hunan — avaient reçu des ordres formels, contre lesquels la volonté du brigadier-général d'Ichang, qui est bien disposé pour les étrangers, était impuissante à résister.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Lettre de Neuchâtel.

(De notre correspondant particulier.)

Neuchâtel, 13 octobre 1891.

Questions fédérales.

Neuchâtel s'apprête à rejeter dimanche le nouveau tarif des péages. Nous sommes à peu près unanimes sur ce point. La Ligue contre le renchérissement de la vie déploie ici une très grande activité, dans laquelle se confondent les hommes des deux partis politiques.

Le travail électoral est très vivement conduit à Neuchâtel par un comité d'action que préside M. Eugène Borel, procureur-général; des réunions sont organisées dans tous les quartiers de la ville, et, vendredi soir, une assemblée populaire aura lieu au Temple du bas.

Les Neuchâtelois sont hostiles au tarif nouveau, d'abord parce qu'il leur apparaît comme un surcroît d'impôt que l'ensemble du peuple aurait à supporter au profit de quelques intérêts particuliers; puis aussi, et surtout, parce que nous ne voulons pas remettre de nouvelles et grosses ressources entre les mains de la Confédération, et lui permettre ainsi d'étendre ses compétences et d'augmenter l'armée de ses fonctionnaires. On peut affirmer que, pour les Neuchâtelois, la crainte de la bureaucratie fédérale est, en la matière qui nous occupe, aussi décisive que la crainte de voir renchéir les objets nécessaires à la vie.

Neuchâtel fut d'ailleurs toujours anti-protectionniste: il a souffert longtemps des ohmged; il n'en a point profité... pas même à leur suppression; notre libéralisme économique ne se démentira pas dimanche.

Sur la question du monopole des billets de banque, les partis marchent moins d'accord, en apparence du moins. Les radicaux paraissent vouloir accepter la révision de l'article 39. Mais ils y vont, je crois, sans grand enthousiasme; on peut le présumer, si l'on se rappelle l'attitude qu'avait prise en cette question M. Cornaz au Conseil des Etats.

Au reste, les orateurs des deux partis qui doivent parler tous ces jours dans les réunions de quartiers sont convenus de ne pas toucher à la question des billets de banque, et de concentrer leurs efforts communs en vue du rejet du tarif douanier.

Je crois donc qu'on peut, sans trop s'avancer, prévoir que notre canton fournira dimanche une majorité de rejetants sur les deux questions soumises au peuple. En tous cas, il donnera un beau chiffre de non sur le tarif des péages. Car le travail qui se fait au chef-lieu se fait également dans tous les districts du canton.

Les diaconesses au Grand Conseil de Genève.

Nous avons dit qu'au Grand Conseil de Genève M. Favon avait fait opposition à une décision de la commission de l'Hôpital cantonal appelant des diaconesses dans cet établissement.

Voici, d'après le *Journal de Genève*, le compte-rendu du débat que les observations de M. Favon ont provoqué.

M. Favon reconnaît que la compétence de la commission est difficilement contestable, mais regrette qu'elle puisse, sans contrôle, engager le pays dans une voie aussi contrairement au droit public. Cette commission est en majorité radicale, mais l'orateur critique les choses et non les hommes. M. le D^r Jentzer et ses collègues n'ont vu la question que par ses côtés pratiques et administratifs. Un pays n'a pas le droit, s'il veut résister aux empiétements du clergé, de se tenir fermement sur le terrain de l'impartialité confessionnelle. Quelques respectables et dévouées que soient individuellement les diaconesses, les sœurs de charité, nous ne devons jamais nous laisser entraîner à utiliser des dévouements qui peuvent leur nuire dans une idée dogmatique. Faites de

mières laïques. Ce qui vient de se passer diminue énormément notre situation dans notre lutte contre le clergé. Ce qu'on peut craindre, c'est que les catholiques ne demandent des sœurs de charité. Sans doute l'assimilation est trop absolue, la diaconesse n'est pas liée par des vœux. Mais ne nous exposons pas à de semblables discussions et n'abandonnons pas l'excellent terrain sur lequel nous nous sommes placés.

On dit que tout propagande est interdite aux diaconesses, mais, à supposer qu'elles soient parfaitement décidées à se soumettre à cette interdiction, pouvez-vous empêcher cette propagande inconsciente qui résulte de leur attitude, du rayonnement de leurs convictions, de leur dévouement même? Ne craignez-vous pas qu'un malade, dans le désir peut-être de complaire à ceux qui le soignent, ne se laisse entraîner de ses actes qu'il ne ferait pas s'il jouissait de l'entière indépendance de sa conscience?

M. Favon termine par le Conseil d'Etat d'envisager la situation et de voir s'il y aurait quelque moyen de faire revenir la commission de l'hôpital sur sa décision.

M. Ador, président du Conseil d'Etat, ne répondra pas à M. Favon au nom du Conseil d'Etat, d'abord parce que ces interpellations déguisées, à propos du budget, en session extraordinaire, sont antiréglementaires; ensuite parce que l'affaire ne rentre pas dans les compétences du Conseil d'Etat. La loi de 1849 a placé l'administration de l'hôpital cantonal sous une direction absolument indépendante de l'Etat, et son article 10 donne à la commission un droit souverain pour la nomination des employés.

Mais, en son nom personnel, M. Ador tient à adresser ses vives félicitations à la commission, et il le fait d'autant plus volontiers qu'elle se compose en majorité de ses adversaires politiques. La mesure qu'elle a prise s'imposait. Tous ceux qui sont allés à visiter l'hôpital cantonal étaient scandalisés de l'état de saleté, de désordre, de négligence, dans lequel il se trouvait, de l'insuffisance des soins donnés aux pensionnaires. La commission a fait son devoir. La juger avant d'avoir fait l'expérience du système qu'elle vient d'inaugurer est prématuré.

M. Ador sait bien que le fait soulève une question de principe. Ses collègues et lui sont, autant que qui que ce soit, partisans de l'indépendance du pouvoir civil et opposés aux empiétements du clergé. Mais ils sont libéraux, et en sa qualité de libéral l'orateur appelle de ses vœux le moment où nous cesserons d'être le seul pays du monde où les sœurs de charité sont propriétaires des établissements publics de bienfaisance, mais encore des établissements d'enseignement et privés.

Il faut, pour bien s'acquitter de cette grande et pénible tâche du soin des malades, quelque chose de plus élevé que l'appât d'un salaire. Il faut un esprit de dévouement reposant sur de fortes convictions morales et religieuses. On le trouve chez les sœurs de charité et chez les diaconesses. Mais ces dernières n'ont fait aucun vœu, ne dépendent d'aucune autorité ecclésiastique. Il n'y a, dans leur appel à l'hôpital, aucune atteinte à l'autorité du pouvoir civil. Faut-il, pour l'amour du principe de l'assistance laïque, priver les malades des soins délicats, du sourire consolant d'infirmières dévouées? M. Ador est convaincu qu'il résultera de la mesure prise par la commission de grandes améliorations, qui se traduiront par une augmentation du produit de la collecte, car si ce produit n'est pas plus élevé, c'est que le public connaît les déficiences de l'administration.

En terminant, l'orateur dit qu'il sait bien que ses paroles seront exploitées dans la campagne électorale, mais cela ne l'empêchera pas de faire son devoir en disant en toute franchise ce qu'il pense.

M. Favon réplique que lui aussi est franc et sincère. S'il désire connaître l'opinion du gouvernement, et s'il est son adversaire, ce n'est pas pour le plaisir de lui chercher chicane. Il lutte pour des idées.

L'orateur proteste contre cette opinion de M. Ador qu'il n'y aurait, en dehors de l'esprit religieux, ni dévouement suivi, ni soins suffisants. S'il en était ainsi, nous serions de grands coupables, dans nos démocraties, d'exclure l'élément religieux de nos écoles et de nos hôpitaux. Quand on le veut, on trouve un personnel laïque parfaitement capable, actif et propre; les cliniques privées en sont la preuve. Il faut donner plus d'instruction à nos infirmiers et payer leurs services ce qu'ils valent. Nous n'avons pas le droit de faire des économies aux dépens du principe de la neutralité confessionnelle des établissements publics.

M. Ador a parlé du produit de la collecte. Alors, après avoir introduit des diaconesses pour avoir l'argent des protestants, il faudra appeler les sœurs de charité pour avoir celui des catholiques! C'est la question même des corporations religieuses que M. Ador a posée. Qu'il ait donc le courage de l'attaquer en face. Il est facile de représenter les lois dirigées contre les corporations comme des lois d'exception et d'oppression. Cependant, il s'agit de savoir si ces mesures prises à raison d'un danger couru par la souveraineté civile n'étaient pas nécessaires pour nous défendre.

La commission a sans doute agi dans une bonne intention, mais elle n'a pas été au fond des choses. Elle n'a pas vu où nous allons. Si nous introduisons les diaconesses et les religieuses à l'hôpital, il n'y a pas de raison pour ne pas les introduire dans les asiles de vieillards et dans tous les établissements d'assistance.

M. Ador reprend la parole. Il n'a pas dit que le dévouement n'existerait que chez les diaconesses. Il a dit qu'il se trouvait à un degré supérieur là où il y avait de fortes convictions morales et religieuses et non pas simplement l'intérêt, ce qui ne signifie nullement que le sentiment de l'honneur et du devoir n'inspire pas aussi à des laïques de grands dévouements et de nobles actions. L'orateur est libéral, et ce qu'il a voulu accentuer, c'est que, lorsqu'on prétend exclure les diaconesses et les sœurs de charité des hôpitaux publics et privés parce qu'elles sont diaconesses et sœurs de charité, parce qu'elles ont des convictions religieuses, on n'est pas libéral, on va plus loin que le principe de la neutralité confessionnelle de l'Etat. Il ne peut donc pas blâmer la commission de tenter une expérience qui a réussi partout autour de nous, à Berne, à Lausanne, sans que jamais on ait constaté aucun danger au point de vue de la propagande confessionnelle.

L'interdiction des sœurs de charité a été prononcée à une époque où certains dangers existaient pour le pouvoir civil. Mais nous ne sommes plus en 1873, à l'époque de ce Kulturkampf, désavoué maintenant dans toute la Suisse. Partisan de la liberté des cultes, l'orateur est humilié de voir que Genève est le seul pays où les sœurs de charité ne peuvent exercer librement leur ministère de dévouement. Il espère que les passions religieuses se sont apaisées et que les idées de tolérance ont fait assez de progrès dans la population pour que nous puissions revenir bientôt à une politique plus libérale.

M. Favon: Ce n'est rien moins que la question de la morale indépendante que M. Ador a soulevée. Si ses sentiments sont ce qu'il dit, il ne doit pas être partisan de l'école laïque. Il n'est pas vrai que le dévouement à son degré supérieur est inséparable de l'idée religieuse. L'histoire tout entière prouve qu'on s'élève aussi haut par le seul sentiment de l'honneur et du devoir, par la libre-pensée que par la religion. Quelle religion est la bonne? Toutes les fois que la question religieuse est posée, le fanatisme s'excite, les passions s'échauffent.

Nous, pouvoir politique, tenons-nous à l'écart de ces combats.

Du discours de M. Ador, l'orateur ne veut retenir qu'un mot: « Il y a eu une époque où l'Etat a bien fait d'interdire les sœurs de charité. Il s'agissait de la défense du pouvoir civil. » Vous dites que ce moment est passé. Ce n'est pas par un discours éloquent, ce n'est pas par une décision d'une commission administrative que la question peut être tranchée, mais par une consultation populaire. Nous avons des idées opposées. Attaquez la question de front, et posez-la au peuple. Alors nous nous expliquerons.

L'incident n'a pas d'autre suite.

Le centenaire suisse au Paraguay.

On nous écrit de l'Assomption:

C'est à trois kilomètres de l'Assomption, capitale du Paraguay, dans une demeure hospitalière et propre aux rendez-vous entre amis, qu'un comité aussi actif qu'intelligent, a assemblé, le 1^{er} août, les membres éparés des vingt-deux cantons.

Un sept heures du soir chacun y était. Ce chacun se composait de 44 confédérés, et ce chiffre, dans les circonstances financières actuelles, doit être considéré comme fort joli car le Paraguay ne renferme guère que cinq cents Suisses, disséminés un peu partout et dont un dixième à peine habite la capitale ou ses environs. On eût même un vieux lacustre qui avait ses dix-huit lieues de cheval dans les jambes en venant s'installer à la fraternelle « table » — et ce n'était pas le moins gai de tous.

La vaste salle était éclairée « a giorno »; tout autour chacun retrouvait l'éclat de la petite patrie particulière qu'il fait la grande, et dans le fond, deux bannières suisses semblaient planer sur les enfants qu'elle avait conviés. Un sentiment de fierté, de respect et d'amour nous envahissait.

La présidence d'honneur et de fait appartenait à M. Krieger, le sympathique consul d'Allemagne, qui veut bien joindre à ces fonctions celles de consul de la Confédération suisse à l'Assomption, où il joint de la considération universelle. Homme de cœur et d'esprit, il sait conserver sa nationalité intacte tout en rendant d'excellents services à des gens qu'il a en même temps le devoir et quelquefois le plaisir de représenter.

Donc, c'est M. Krieger qui a porté le toast à la Suisse. Il l'a fait en homme qui a étudié l'histoire du pays dont il parle; il a retracé en termes éloquents les phases les plus marquantes de nos annales, et il en est venu, à travers les siècles, à lever son verre à cette vieille Confédération qui compte six cents ans au soleil.

D'unanimes et chaleureux applaudissements lui ont prouvé combien nous étions sensibles à ses nobles paroles.

M. Perret, de Neuchâtel, de la maison d'horlogerie Perret et Martin, bien connu dans l'Amérique du Sud, a répondu au consul et a été, lui aussi, applaudi comme il le méritait. M. le D^r Hasler (Argovie) a porté en fort bons termes le toast au Paraguay, cette jeune sœur dont le drapeau arbore l'étranger. MM. Victor Rapin et Collioud (Vaud), Defago (Valais) ont aussi parlé. Le *Rufst du mein Vaterland* a été naturellement chanté avec enthousiasme, puis les productions les plus diverses se sont succédées dans les trois langues nationales, de la savante musique au piano jusqu'au joyeux « jodel » des Alpes.

Une surprise charmante nous avait été réservée et, au milieu du banquet, nous vîmes apparaître une splendide couronne, gracieusement offerte aux Suisses par les citoyens français habitant l'Assomption. Cet aimable envoi fut l'objet d'une ovation qui se comprend.

Vers onze heures, les tramways ramenaient à l'Assomption toute une famille heureuse d'avoir pu se réunir et se serrer la main dans un même sentiment — l'amour de la patrie — avec la certitude que là bas, où notre peuple entier célébrait en même temps que nous la date la plus solennelle de notre histoire, quelques-uns au moins auront songé aux enfants perdus qui, eux, n'oublient rien de ce qu'ils ont aimé.

V. R.

Le budget fédéral.

Le département des finances et péages publie, d'après le relevé provisoire des projets de budget des différents départements, un budget fédéral pour 1892, qui solderait par un déficit de près de dix-huit millions.

Cette publication n'a probablement pas lieu par un pur hasard quelques jours avant la votation du tarif des douanes. Elle est sans doute destinée à agir dans le sens de l'acceptation sur l'esprit des naifs qui ignorent que depuis des années ce premier calcul provisoire indique toujours un déficit, chaque département forçant ses chiffres. Les examens successifs par le département des finances, par le Conseil fédéral, par les commissions de l'Assemblée fédérale et par celle-ci, ramènent généralement cet excédent de dépenses à un léger déficit qui se transforme en boni dans le compte d'Etat.

Au reste, il est très difficile de se rendre compte par un chiffre sommaire de la portée des budgets fédéraux. La Confédération n'a pas de budget extraordinaire. Ensuite que toutes les dépenses, mêmes celles qui doivent être payées au moyen des emprunts figurent au passif de l'année. C'est le cas en particulier du budget du département militaire porté à 36 millions par le fait de la transformation de l'armement de l'infanterie. En outre, les dépenses échelonnées sur plusieurs années sont portées pour leur entier dans le budget annuel des départements, le Conseil fédéral les ramenant ensuite au point.

En sorte que le déficit de 18 millions est un chiffre de pure fantaisie. Au surplus, serait-il réel qu'il ne changerait pas nos conclusions à l'endroit du tarif. Nous le rejeterions tout de même. On réduirait le budget côté « Dépenses », au lieu de l'augmenter côté « Recettes ». Voilà tout.

L'attentat de St-Nicolas.

L'attentat commis la semaine dernière à St-Nicolas sur M. Buset, ingénieur du Viège-Zermatt, a été des plus lâches qui se puisse imaginer.

M. Buset — un homme tranquille et doux s'il en fut — rentrait, dans la soirée, de la gare au village, lorsque dans la ruelle étroite de celui-ci il fut, sans provocation aucune, aggré par deux hommes qui lui barrèrent le passage, le terrassèrent et, à l'envi, le frappèrent à coups de talon sur le visage et la tête. Les deux brutes l'ensuyèrent dans leur férocité si un voisin accouru ne leur eût arraché leur victime.

M. Buset est actuellement en traitement à l'hôpital de l'Asile des aveugles à Lausanne. Un œil est malheureusement perdu.

Tout le monde connaît les auteurs de cet acte indigne. Ce sont le père et le fils Lochmatter, aubergistes à St-Nicolas. C'est, dit-on, par haine stupide contre le chemin de fer Viège-Zermatt, que ces deux hommes ont attaqué un ingénieur de la compagnie.

Une enquête s'instruit par les soins du président du tribunal de Viège, mais, fait incroyable, il y a deux jours encore, les deux coupables n'étaient pas incarcérés et circulaient en toute liberté, dans la vallée!

Nous aimons à croire que la justice valaisanne n'attendra pas, pour procéder à une arrestation, qu'ils aient gagné la frontière. Il y va non seulement de l'honneur de la magistrature, mais de l'honneur du canton du Valais tout entier.

Déjà on dit que si les coupables courent encore sans que personne ne les inquiète, c'est que la victime

est un Vaudois et un protestant. Ce sont évidemment des propos que rien ne justifie, mais encore faudrait-il que les autorités valaisannes ne leur donnassent pas une apparence de vérité.

Le scandale de St-Nicolas a indigné toute la Suisse. Nous pensons que les pouvoirs publics du Valais ont tout intérêt à ne pas ajouter encore à cette indignation par un déni de justice.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — La municipalité de Berne étudie l'achat du Kirchfeld, la spacieuse prairie où ont eu lieu les représentations historiques pendant les fêtes du jubilé de la ville. Le prix serait de 350,000 francs.

VALAIS. — Lundi, 12 octobre, est décédé à St-Gingolph, après une courte maladie, M. Derivat, député au Grand Conseil. Le défunt appartenait au parti libéral. Il meurt dans la force de l'âge, regretté de tous ceux qui l'ont connu.

TESSIN. — On mande de Bellinzona, 13 octobre, au *Journal de Genève*, que le Conseil fédéral a demandé des informations au Conseil d'Etat sur l'assassinat du pharmacien Buzzi, à Mendrisio, le Conseil fédéral ayant reçu de source radicale la nouvelle que les gendarmes auraient fourni aux assassins une occasion de fuir.

Il a été répondu que le Conseil fédéral n'a pas à intervenir dans des affaires de droit commun. D'ailleurs les informations demandées par le Conseil fédéral lui ont été données. Selon le rapport officiel, la conduite des gendarmes a été irréprochable. Une enquête sera faite, sur la demande de la famille Buzzi, par M. Loti, juge d'instruction pour le Sopra-Cenera. La population est calme. Pour l'enterrement, qui sera civil, des mesures de précaution seront prises.

NEUCHÂTEL. — Depuis deux ou trois jours déjà, à la Chaux-de-Fonds, une odeur désagréable s'échappait du bâtiment des écuries de la Fleur-de-Lys. Comme elle devenait plus forte, dimanche à midi, on en informa la police et on constata qu'elle provenait des fourrages entassés dans la grange. Des cantonniers furent aussitôt appelés et commencèrent à sortir le foin; la fumée s'échappait de toutes parts; un tas énorme était carbonisé; il eût suffi d'un rien pour provoquer un incendie formidable.

La grange contenait, dit-on, 80 chars de foin; il y en a une vingtaine de carbonisés, le reste est gravement compromis. Le tout était assuré.

La maison où habitait, elle est voisine d'autres immeubles importants; il est heureux à tous égards que des mesures de sûreté aient été prises.

CANTON DE VAUD

Militaire. — Au 31 décembre 1891 entreront en landwehr: les capitaines nés en 1833; les premiers-lieutenants et les lieutenants nés en 1837; les sous-officiers de tous grades et les soldats de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, des troupes sanitaires et d'administration, nés en 1839; les sous-officiers, trompettes et les soldats de la cavalerie qui comptent dix années de service effectif, et ceux qui sont nés en 1839; les maréchaux, selliers, infirmiers de la cavalerie nés en 1839.

Entrent dans le landstrum au 31 décembre 1891: les capitaines, premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1843; les colonels, lieutenants-colonels et majors de l'état-major qui ont 48 ans révolus, pour autant qu'ils en ont fait la demande avant la fin de février 1891; les sous-officiers et soldats nés en 1847.

Sortent du service: les officiers de tous grades nés en 1835 et qui ne se sont pas déclarés prêts à continuer le service; les sous-officiers et soldats de toutes armes nés en 1841.

Vevey-Bulle-Thonno.

Le comité concessionnaire du chemin de fer Vevey-Bulle-Thonno devait réunir 3,600,000 fr. de subventions cantonales et communales. Ce chiffre paraît actuellement dépassé. Les subventions déjà votées ou qui vont l'être sont les suivantes:

Cantons: Berne, 973,000 fr.; Fribourg, 800,000 francs; Vaud, 580,000 fr. Total, 2,353,000 fr.

Communes: Bernois, 360,000 fr.; fribourgeoises, 200,000 fr.; vaudoises, 675,000 fr.

Les subventions des communes vaudoises se répartissent comme suit: Vevey, 500,000 fr., Chardonne, 100,000 fr.; Corsier, 50,000 fr.; Corseaux, 8,000 fr.; Jongny, 12,000 fr. La Tour, 5,000 fr.

Au total, Vaud accorde 41,000 fr. par kilomètre; Fribourg 25,000 fr.; Berne, 21,000 fr.

Au cas où le chemin de fer serait construit sur la rive gauche de la Veveysse, les communes de Blonay et St-Légier accorderaient chacune une subvention de 100,000 fr.

Les partisans de ce dernier tracé font valoir en sa faveur la possibilité d'un raccordement avec Montreux, qui rendrait moins nécessaire la construction de la ligne concurrente Jaman-Montbovon.

Echo des fêtes universitaires. — On nous écrit de Suède qu'à l'occasion d'une fête célébrée dernièrement par l'université de Lund, la jeune université de Lausanne a été l'objet d'un hommage chaleureux.

Bienfaisance. — Nous rappelons que la vente en faveur d'Ed. Meyster, sourd-muet et aveugle, aura lieu demain jeudi 15 octobre, des 10 heures du matin, à l'Asile des aveugles.

Théologie. — La prochaine séance de la Société vaudoise de théologie aura lieu, non le dernier lundi de ce mois, mais le lundi 2 novembre, veille du Synode.

Conférences religieuses. — M. Charles Byse se trouve empêché par diverses circonstances de reprendre régulièrement ses conférences chrétiennes du dimanche à 5 heures.

Maraudeurs. — Un certain nombre de maraudeurs ont été surpris dans la nuit de samedi à dimanche, en train de vendanger une vigne de la Chablère.

Théâtre. — Le théâtre de Lausanne ouvre ses portes demain, jeudi. M. Bieler a eu l'heureuse idée de choisir pour les débuts de sa troupe une comédie à la fois amusante, distinguée, pleine d'esprit et vraiment littéraire.

BEAUX-ARTS

L'exposition vaudoise des beaux-arts.

L'exposition s'enrichissant chaque semaine d'œuvres nouvelles, je dois compléter mon dernier article avant de passer à l'étude d'un autre genre. J'ai du reste à réparer quelques omissions plus ou moins volontaires.

Les Etudes de M. Morerod, de St-Triphon, ont du mérite. Le trait en est ferme, le modelé excellent dans certaines parties, et la couleur juste.

Le portrait de M. Gilliard est moins goûté; il renferme cependant d'indéniables qualités de dessin; il porte le sceau de la sincérité; il a du caractère, un caractère presque effrayant et dont le peintre n'a pas senti la responsabilité, sans doute.

Ce n'est pas par simple amour de la transition que je passe de cette image obsédante au charmant portrait de Mme D. Mais c'est la première fois que je voyais cette œuvre exquise à son jour, et, du reste, le parfum qui s'en dégage a aussi quelque chose d'un peu vieillot, d'aimablement vieillot dans sa grâce.

pas ce grand rideau bleu qui isole et enferme le modèle; j'aurais préféré voir le fond de l'appartement traité dans le même style; et je crois que l'unité de l'œuvre n'y eût rien perdu. M. Renévier sera-t-il de mon avis?

Le portrait exposé par M. Bieler renferme aussi d'excellentes choses: la pose heureuse et très naturelle de l'enfant; la vie du regard et de la bouche; une facture large et brillante, qui, par malheur, éclaire dans les accessoires plutôt que dans le principal: la peau de mouton par exemple, qui est une merveille de couleur et d'exécution.

Il y a beaucoup de lumière dans l'œuvre de M. Vuillermot. C'est la lumière qui est la dominante et les harmoniques tout à la fois; j'oserais même dire qu'il y en a trop et qu'elle y est trop unifiée.

Telles sont les questions que je me pose devant le Printemps de M. Bieler. C'est immense, il y a de tout, et je n'y vois rien. A vrai dire, M. Bieler me déconcerte. Il est admis qu'il a du talent; de l'avis le plus unanime de ses jeunes collègues, il est le mieux doué de nos peintres futurs; il a le tempérament.

Si je ne me trompe, M. Bieler se réclame de l'école des «plein-airistes» — l'aimable nom! — Or, ce qui manque essentiellement à ses œuvres, comme à celles de toute l'école et de son grand chef, M. Bastien-Lepage — une réputation d'ailleurs surfaite — c'est le plein-air, ou bien plutôt l'air.

L'air est le plein-air, ou bien plutôt l'air. Car l'air et le plein-air ce n'est pas du tout la même chose; c'est même tout le contraire. Personne ne s'en douterait, mais c'est comme cela. Pour être plein-airiste, il suffit de peindre dehors: la peinture d'atelier ne vaut rien, celle à ciel libre est nécessairement excellente.

Quoi qu'il en soit, le défaut d'air, de perspective aérienne, détraite à mes yeux tout le charme d'une peinture; et bien qu'il ne semble guère nullement les «plein-airistes», je le tiens tout simplement pour un vice.

Il faut le dire bien vite: les paysagistes français ne sont jamais tombés dans une aussi lourde erreur. Il a fallu des peintres de figure, des portraitistes, pour remarquer qu'en plein air les fonds de paysages se colent parfois aux personnages, et pour ériger en principe cette expression plus ou moins sincère de conditions atmosphériques très spéciales.

On en reviendra, et M. Bieler aussi, quand il aura constaté suffisamment que du manque d'air peuvent résulter des fautes de dessin. Dans son Printemps, par exemple, il y a à désaccorder à la perspective de la prairie et celle des figures: les fillettes du second plan paraissent on beaucoup trop petites, on beaucoup trop rapprochées.

Le tableau de M. Bieler, au musée Arland, ne plait pas à tout le monde; mais il respicnd; c'est une échappée lumineuse sur une scène réelle, à travers les murs, dans le cadre plus sombre que lui font les toiles voisines. Dans son Printemps je ne sais trouver cette qualité maîtresse: la lumière. Je ne vois pas s'il y fait beau temps ou si le ciel est en gris; il ne se reflète pas sur le sol. L'herbe a une couleur quelconque, qui ne lui vient ni du soleil ni de l'ombre.

Au fond, rien n'est moins printanier que ce paysage glauque, hanté par ces petites fantômes à chapeaux

cornus, à peine éclairé par cette grande branche de pommier qui semble là tout exprès pour faire mieux ressortir l'anémique inconsistance des bouquetières. Je me demande ce que le peintre a bien voulu représenter. Je ne peux croire qu'il n'y ait autre chose, là, que la préoccupation du nouveau, de l'étrange; et je me dis que peut-être il y a simplement une erreur du peintre.

Il arrive à tout le monde de se tromper, aux grands artistes comme aux débutants. Rembrandt s'est trompé en faisant son tableau de société, sa fameuse Ronde de nuit, unique en son genre. M. Ingres s'est trompé en peignant son Apollon d'Homère, si fausement classique, parce qu'elle est froide et triste.

Il n'y a rien d'humiliant, à se tromper, à condition qu'on reconnaisse son erreur et qu'on la répare. M. Bieler nous offre une réparation à l'exposition même: cette délicieuse Parisienne qu'il intitule la Sortie. Voilà du trait, voilà de la couleur, quelque chose d'étoffé, de chaud, de personnel aussi, où l'on sent, sous l'habileté d'un pinceau qui sait embellir, l'étude sérieuse, approfondie, de la chose vue. Elle est superbe, cette petite femme drapée dans sa lourde robe de soie noire, élanée, souple, bien prise et bien mise.

L'œuvre serait parfaite, s'il n'y avait là ce long plancher rose, qui descend uniforme du plafond au placard, tout de la même teinte, tout de la même valeur, et dont la nécessité m'échappe; à moins qu'il n'ait d'autre fin que de faire ressortir l'habileté du peintre à enlever sur ce fond rose le rose exquis, et presque égal, de la figure et des mains.

Je ne fais que mentionner en passant l'Accord de M. Girou, auquel je reviendrai en parlant du paysage, et son Ramoneur, le plus étonnant tour de force qu'on puisse s'imaginer, noir sur noir, et tout modelé dans le noir. — L'Équipage chic et le Cheval basset de M. Barnand, les seules peintures d'animaux à l'exposition. — La petite Etude de M. F. Rouge, bien inférieure, comme intérêt, à l'exquis portrait qu'il a fait cet été, aux Agites, de M. le syndic de Corbeyrier. — Les Petits fleurs de M. van Muyden, scène gracieuse, simple et d'un excellent trait. — Les six ou sept toiles de M. Castres, la plupart connues, et d'entre lesquelles je remarque le Dominicain (la Méditation), qui aurait bon goût à planter la son livre pour admirer le délicieux panorama qui se déroule de sa fenêtre.

Et je m'arrête, saisi, devant le tableau de M. de Palézieux: Gaud. Quel admirable paysage! Cette mer, lentement et éternellement houleuse, lineol mouvant qui garde à jamais ce qu'il a couvert une fois, ce tombeau des Gaos; ce ciel bas chargé de nuages gris, entre lesquels une trouée pâle, unique, lointaine, semble laisser une place encore à l'espérance, ce monticule sombre, aride aggloméré d'ajoncs et de rocs; c'est d'une poésie si triste, si vraie, si pénétrante, qu'on oublie et la veuve, dont le regard fouille au plus loin de l'horizon, depuis des jours et des semaines et fouillera des semaines et des jours encore, et la grande croix, qui évoque la mort, et qu'il semble être assis là, soi-même, sur la falaise, attendant le retour d'un bien-aimé, sans espoir et quand même.

prise à la vendange, payable moitié comptant, moitié à trois mois.

Mises annoncées: Aigle, vendredi, 16 octobre; Yverne, lundi 19; Riex, lundi 19, à 3 heures, pour une quantité d'environ 10,000 litres.

Dans le canton du Tessin, la vendange a commencé. Comme partout, quantité et qualité sont bien au-dessous de ce qu'elles étaient l'année dernière. Aussi a-t-on eu l'idée d'importer, sur une plus grande échelle, les raisins du Piémont. Il en arrivait d'ordinaire, à Locarno seulement, 120 à 130 wagons; cette année, ce chiffre sera de beaucoup dépassé.

Le vin produit par ces raisins pressés à Locarno, ne sera pas cher; on compte que le demi-litre pourra se vendre 30 centimes.

CHRONIQUE AGRICOLE

Amélioration de la race chevaline.

Des concours de juments poulinières auront lieu à la fin du mois dans diverses localités du canton de Vaud et aux conditions suivantes:

Seront primées, les juments de races améliorées, âgées de trois à huit ans (nées en 1888 et antérieurement), d'une taille minimum de 1 m. 50, appartenant à des propriétaires domiciliés dans le canton et reconnues qualifiées pour une bonne reproduction par une commission d'experts nommée par le département de l'agriculture et du commerce.

L'âge est déterminé par le certificat d'origine, à son défaut par la dent. Exceptionnellement les experts peuvent primer des juments très qualifiées, âgées de plus de huit ans.

Le maximum des primes est fixé à fr. 150; le minimum à fr. 50. Les primes sont fixées par les experts lors du concours. Elles sont payées à la condition expresse que l'animal primé donne naissance à un poulain (ou une pouliche) vivant, né à terme, dans le canton, avant le 1^{er} septembre 1893 et provenant d'un étalon approuvé par l'Etat.

La commission d'experts chargée d'examiner les juments se réunira le lundi 26 octobre, à 9 heures du matin, à Châteauneuf, sur le champ de foire; le mardi 27 octobre, à 8 heures du matin, au Sépey, sur le champ de foire; le mercredi 28 octobre, à 9 heures du matin, à Aubonne, sur le Chêne; le jeudi 29 octobre, à 3 h., à Lausanne, place du Tunnel; le vendredi 30 octobre, à 9 h. du matin, à Cossonay, sur le champ de foire; le samedi 31 octobre, à 8 h. du matin, à Yverdon, près l'ancienne douane; le dimanche 1^{er} novembre, à Orbe, sur le champ de foire; le mardi 31 octobre, à 7 h. du matin, à Moudon, sur le champ de foire; le mercredi 1^{er} novembre, à Payerne, sur le champ de foire.

Les propriétaires de juments poulinières qualifiées sont invités à les présenter à l'un des endroits indiqués ci-dessus, à leur convenance. Le certificat de santé est nécessaire.

Les animaux, munis de licols, seront attachés aux barrières pour l'heure d'ouverture du concours. Ils doivent rester exposés pendant tout le temps des opérations des experts. Les juments primées ne peuvent être emmenées qu'après avoir été exposées suivant leur rang et marquées de l'écusson cantonal à la cuisse droite.

DÉPÊCHES

Berne, 14 octobre. — M. A. Simon, docteur en droit, de Berne, a été désigné comme attaché à la légation de Suisse à Vienne.

Bellinzona, 14 octobre. — On a enfin l'explication authentique de la fameuse violation du territoire suisse par des alpins italiens dans le val Bedretto.

Les soldats qu'un patriote trop zélé d'Airolo a signalés au Bund comme des Italiens étaient des soldats du génie suisse, commandés par M. le lieutenant-colonel d'état-major de Tscharnner et qui, venant d'Ulrichen (Valais), ont traversé le val Bedretto pour gagner Airolo et la route du Gothard.

Berlin, 14 octobre. — La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare fautive la nouvelle publiée par le New-York Herald d'après laquelle le gouvernement des Etats-Unis aurait conclu avec l'Allemagne une convention exemptant les grains des Etats-Unis de tous droits de douane à condition que le gouvernement des Etats-Unis supprimerait de son côté à partir du 1^{er} janvier prochain les droits sur le sucre de betterave allemand.

Vienne, 14 octobre. — Le congrès international de l'alimentation termine aujourd'hui ses séances. Le prochain congrès aura lieu en 1893 à Vienne.

Vienne, 14 octobre. — On n'attribue ici, malgré les articles de la Neue Freie Presse, au

cune importance politique à l'entrevue de MM. de Giers et di Rudini. On y voit seulement un des nombreux symptômes de paix qui se sont manifestés ces derniers temps.

La Chambre des députés a adopté la loi favorisant la construction d'habitations ouvrières.

Buda-Pest, 14 octobre. — La Chambre a élu les membres de la délégation.

Le député Bock se plaint d'avoir été maltraité par la police au cours des dernières manifestations. Le président du conseil a répondu qu'une enquête serait ouverte et que s'il s'était produit des abus, les coupables seraient punis.

Rome, 14 octobre. — Les journaux considèrent l'entrevue de MM. de Giers et di Rudini comme une nouvelle garantie de paix.

Londres, 14 octobre. — Une violente tempête règne sur l'Atlantique. De nombreux naufrages se sont produits sur les côtes des Etats-Unis. On signale aussi des dégâts considérables en Angleterre. Beaucoup de barques ont chaviré.

St-Petersbourg, 14 octobre. — L'émir de Bokara est attendu à St-Petersbourg avec une suite de vingt personnes. Il sera logé au palais d'hiver.

Paris, 14 octobre. — On annonce que les filles du général Boulanger attaqueront le testament privé de leur père, qui prétend les exhériter complètement au profit d'un cousin; il s'agirait pour elles d'une revendication plutôt morale que pécuniaire.

On assure que l'héritage laissé par le défunt représenterait environ 250,000 fr.

Il y aurait, en outre, une assurance sur la vie de 110,000 fr. consentie par une Compagnie d'assurance américaine.

Paris, 14 octobre. — M. Buis, bourgmestre de Bruxelles, est arrivé à Paris hier matin, à 9 h. 30, venant de Marseille; il s'est rendu directement à la gare du Nord où il a pris le train de midi 35 pour Bruxelles. Dans l'intervalle il a dit à un reporter:

«Plusieurs journaux français continuent à prétendre qu'il existe un traité secret entre la Belgique et l'Allemagne. Il n'est pas possible d'avoir raison de certaines convictions; laissez-moi vous dire cependant que les déclarations que j'ai faites à Marseille et que j'ai été heureux de faire ont été de ma part toutes spontanées.

Rien dans les circonstances ne m'induisait à parler de la sorte; j'aurais pu assister à ces fêtes sans prendre la parole ou du moins sans proclamer une fois de plus l'amitié véritable de la Belgique pour la France. Si je l'ai fait, c'est que non seulement Sa Majesté le roi Léopold m'y a autorisé, mais encore qu'elle m'en a exprimé le désir; il a voulu faire tomber le doute regrettable qui existait entre nos deux nations et qui ne pouvait que nuire à la sincérité des relations des deux peuples amis.»

Paris, 14 octobre. — Le médecin-major Breton, auteur du meurtre de Courbevoie, s'est constitué prisonnier. Dans un premier interrogatoire il a raconté que le lendemain du crime il est parti pour Genève avec la femme Reyband. Il est rentré ensuite à Paris avec elle. Breton refuse d'indiquer où il a alors trouvé refuge.

Dans l'affaire Titard, Avisse a pu établir son alibi. Il a été relaxé hier dans la soirée.

Bellinzona, 14 octobre. — Les journaux radicaux ayant annoncé une manifestation à l'occasion de l'enterrement civil du pharmacien Buzzi, le gouvernement a renforcé à 30 hommes le poste de gendarmerie de Mendrisio.

Une affiche encadrée de noir placardée ici convoque les radicaux du district.

Il se confirme que Buzzi a été le premier agresseur en frappant d'un coup de bâton Ortell, et que la rixe a été occasionnée par des haines de famille et des conflits d'intérêts.

On blâme généralement le caractère politique donné à l'affaire par les septembristes.

On présume que les meurtriers se sont réfugiés en Italie. La police italienne est avisée.

ÉTAT-CIVIL DE LAUSANNE

DÉCÈS. — SEPTEMBRE OCTOBRE. Le 18. Auguste-Georges, fils de Henri Besson, de Berolles, journalier, 2 mois, rue des Eaux. — Fernand-Jules, fils de Jacques-Louis Isaac Margot, de Ste-Croix, tailleur de pierres, 7 ans, Mercœur. — Le 19. Charles-Vincent, fils de Henri Besson, de Berolles, journalier, 2 mois, rue des Eaux. — Elise, femme de Daniel Viret, de Villars-Berolles, 43 ans, sous le Petit-Chatelan. — Jean Willener, Bernois, garçon de magasin, 46 ans. — Le 20. Charles, fils de Jules-Moritz Wiedmann, Alsacien, 20-dominier, 9 ans, rue Ecole Industrielle. — Le 21. Josephine-Clotilde-Marie, fille de Maxime Pignatelli, Italien, charretier, 8 mois, Calvaire. — David-Ami Héritier, d'Orzens, commissionnaire, 53 ans. — Le 22. Emma-Juliette Renévier, de Morges, 57 ans, Chailly. — Le 23. Nancy-Julie, fille de Jules Martin, de Froideville, veuve de Jules Souvay, d'Écoteaux et la Rogive, agriculteur, 5 mois. — François-Ferdinand Ducret, de Chardonne, agriculteur, 63 ans, Jolimont. — Le 24. Jean-Louis-Charlotte, née Rat, femme d'Alfred Rouss, de Ste-Croix, ménagère, 31 ans. — Félix Martin, de Froideville, agriculteur, 65 ans. — Le 25. Ernest Henri-Louis, fils de Louis-Auguste Rabatel, de Villarslet, mécanicien, 6 1/2 mois, Ponthaise. — Pierre-Gabriel Pittier, de Bex, journalier, 66 ans. — Emile, fils de Martin Casimir Quenot, Italien, ramoneur, 6 jours, Etraz. — Le 26. Jean-Baptiste Bigarnet, Français, chef de cuisine, 32 ans, Mornex. — Le 27. Elise, née Moulins, veuve de Vincent Bébon, d'Épalinges, 39 ans, Halle. — Lisette Beauveret, de Chavornay, ménagère, 45 ans. — Le 28. Jean-Jacques Monneret, de Combremont-le-Grand, agriculteur, 64 1/2 ans. — Copel Blat, Français, ancien négociant, 75 1/2 ans, rue du Pont. — Marie-Marguerite, née Agost, femme de François-Louis-Henri Chavy, de Yens, menuisier, 7 1/2 ans, rue Madeleine. — Le 29. Louis, fils de Henri-Jean-Louis Gréschaber, Bernois, menuisier, 8 heures, Barre. — Maria, fille de François Béraud, Français, employé J.-S., 11 mois, rue du Pré. — Le 30. Eugène-Paul-Louis Barrand, de Bussigny et Villars-Tiercelin, employé postal, 50 1/2 ans. — Jean-Louis Cordey, de Savigny, dentiste, 60 ans, La Vignette. — Le 1^{er} octobre. Marie-Philomène, née Krieger, femme de Rodolphe Schweiger, St-Gallois, bouclier, 62 1/2 ans, rue Madeleine. — Le 3. David-Samuel Borgomani, de Pully, ancien cocher, 67 ans, Pully.

Bourse de Paris du 13 octobre 1891.

Table of stock market prices for Paris, including French, foreign, and government bonds.

Bourse de Lausanne du 14 octobre 1891.

Table of stock market prices for Lausanne, including local and foreign securities.

Bourse de Genève (Service téléphonique.)

Table of stock market prices for Geneva, including various bonds and shares.

Table of exchange rates for various currencies as of October 14, 1891.

Horaires des bateaux à vapeur

Table of steamship schedules for Lake Geneva, listing departure times and destinations.

Observations météorologiques

Meteorological observations table for the central station, including temperature, pressure, and wind data.

Situation générale.

Fort depression sur l'Alpe 725. Seconde depression sur golf de Gènes. — Temps probable: nuageux, pluvieux.

BIENFAISANCE

5480. La vente en faveur d'Ed. Meire, sourd-muet et aveugle, aura lieu le jeudi 15 octobre, des 10 heures du ma-

Mmes Isaac Secretan, chemin Vinet 20. Chavannes-Cornaz, chemin St-Roch. D' Alfred Secretan, rue Haldimand 43.

THEATRE DE LAUSANNE Direction Alphonse SCHELER Bureau à 7 h 1/2. Rideau à 8 h.

Jeudi 15 octobre 1891. Pour les débuts de la Compagnie.

LE MONDE où l'on s'ennuie Comédie en 3 actes, par Edouard Pailleron.

Dimanche 18 octobre. LA PORTEUSE DE PAIN

BANQUE d'Escompte et de Dépôts Rue du Grand-Chêne 12 LAUSANNE 5173

Intérêts bonifiés en compte: A disponibilité 2% A 7 jours de préavis 3%

Intérêts bonifiés sur dépôt d'argent 3.60: 3.75 et 4% suivant durée du dépôt, le tout sans commission.

Moniteur des Rentiers. Suisse, 3 fr. par an. 52 n° de 16 pages. Journal impartial et bien renseigné.

Immense succès! Sitôt versé!!! Sitôt fondé!!!

CHOCOLAT RAPIDE DU LEMAN Déjeuner instantané à 10 c.

Fabriqué par Louis Chevrette 26, Corratierie 26, Genève.

Sels naturels de Marienbad en poudre

remplaçant les célèbres eaux de Marienbad prescrites par les médecins à Marienbad.

OBESITE et leurs suites souvent désastreuses. D'autres produits, comme des pilules portant un nom similaire au nôtre, ne contiennent que des remèdes drastiques.

Seule maison d'exportation: Les Salines de Marienbad. Dépôt général pour toute la Suisse: Paul Hartmann, pharmacien à Steckborn.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

A vendre à la Rosiaz, rière Lausanne la charmante VILLA BON SÉJOUR

Ed. MERMIER & Cie Place du Grand St-Jean 3, Lausanne.

Calorifères système américain, inextinguibles. Calorifères aigus, à double régulateur, garnis en briques réfractaires.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

EMPRUNT RUSSE 3% OR 1891

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPOT RUSSE

REMBOURSABLE AU PAIR EN 81 ANS

500,000,000 DE FRANCS

Les titres sont munis de coupons trimestriels, payables les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre de chaque année, au choix des porteurs, à Paris, St-Petersbourg, Londres, Amsterdam et Copenhague. Ils sont remboursables au pair par tirages semestriels.

Prix d'émission: 79.75%, soit FR. 398 75

POUR UNE OBLIGATION DE 500 FRANCS

Jouissance du 1er octobre 1891

Table with columns: PAYABLES, COMME SUIV, En souscrivant, A la répartition, Du 1er au 6 décembre 1891, Du 15 au 20 janvier 1892, Du 15 au 20 février 1892. Values: Fr. 30, 100, 100, 100, 68 75. Total: Fr. 398 75

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 3% l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition bénéficieront d'un escompte de Fr. 1.50 par titre de 500 francs.

L'obligation entièrement libérée à la répartition coûte donc Fr. 397.25, soit 79.45%.

En tenant compte du point de départ de la jouissance du 1er octobre, et en y joignant le bénéfice de la prime de remboursement, le placement ressort à 4%.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 15 OCTOBRE 1891

A PARIS, ST-PETERSBOURG, LONDRES, AMSTERDAM, COPENHAGUE ET

A GENÈVE

A LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

6, RUE DE HOLLANDE

ET CHEZ TOUS SES CORRESPONDANTS EN SUISSE

Les souscripteurs en Suisse n'auront pas à supporter les frais de change sur Paris sur les deux premiers versements, et recevront des titres munis du timbre français.

Les souscriptions sont reçues dès à présent par correspondance, mais seulement pour cinq obligations et au delà. Pour plus amples détails, voir le prospectus d'émission que l'on peut se procurer dans tous les bureaux de souscription. 5449

INSTITUT AGRICOLE DE LAUSANNE

Il sera donné à Lausanne, au Champ-de-l'Air, un enseignement agricole élémentaire, approprié aux jeunes gens de la campagne et portant sur toutes les branches dont la connaissance est utile à l'agriculture. Cet enseignement est de deux semestres. Les cours commenceront le 9 novembre 1891 et finiront le 12 mars 1892.

Le programme détaillé des cours sera expédié à toute personne qui en fera la demande, franco, au Département de l'Instruction publique et des cultes ou au directeur de l'Institut, M. Bieler, à Lausanne. Les jeunes gens qui désirent suivre les cours devront être âgés de 16 ans au moins. Ils se feront inscrire avant le 3 novembre au Département ou au bureau de l'Institut, au Champ-de-l'Air, en envoyant leur acte de naissance et leur carnet scolaire ou un témoignage d'étude. Lausanne, le 8 octobre 1891.

Direction de l'Institut agricole. 5536

COMPAGNIE DU Chemin de fer Viège à Zermatt.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Le coupon n° 5, échéant le 15 octobre courant, sur les Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt, sera payé, sans frais, au domicile de: MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne.

Raisins frais

[5178] tous les matins; 5 kilos pour 3 fr., franco de port et d'emballage dans toute la Suisse.

Vater MELCHIORRI Bellinzona.

Pensionnat de demoiselles

5352. Une jeune fille bien élevée serait reçue à prix considérablement réduit dans un pensionnat de 1er ordre de la Suisse allemande.

Chateau Renens. PENSION-FAMILLE [3396] à 40 min. de Lausanne et 20 min. de la station. Personnes d'une santé délicate recevraient les meilleurs soins. Chambres confortables. Bains. Bonnes références.

PENSION

5465. Un instituteur secondaire, habitant une jolie localité du canton de Zurich, prendrait en pension chez lui un jeune garçon ou une jeune fille désirant apprendre la langue allemande. Vie de famille et bons soins assurés. S'adresser pour renseignements à Mme BREGUET, Evole 37, Neuchâtel.

Pour parents.

5539. Madame Froelich-Wild, à Brouge, habitant une jolie maison située dans un grand jardin tout près de la ville, prendrait en pension des mois de novembre quelques jeunes demoiselles désirant apprendre la langue allemande, soit en suivant les cours de l'école supérieure de la ville, soit par des leçons données à la maison même.

UNE DAME SUISSE

5458 reçoit dans sa maison quelques pensionnaires désirant un intérieur tranquille, confortable et soigné. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, s' H 11258 L.

PLACE VACANTE

[5507] pour un bon comptable, correspondant français et allemand, devant voyager une partie de l'année. S'adresser offres sous initiales M 11357 L, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne.

On désire trouver

[5525] une compagnie de voyage pour Alger. S'adresser, Grand-rue 62, Montreux. H3546M

Une demoiselle sérieuse

[5483] pouvant fournir de bonnes références, désire place de confiance auprès d'enfants ou comme dame de compagnie; elle donnerait aussi volontiers quelques soins à une personne délicate ou malade. S'adresser sous chiffre H 3496 M, à Haenstein & Vogler, Montreux.

Une demoiselle anglaise

[3442] sachant déjà le français, désirent entrer dans une pension, comme maîtresse d'anglais, ou dans une famille pour s'occuper de l'éducation de jeunes enfants. Prétentions très modestes. S'adresser à Mlle Morthier, Corcelles, près Neuchâtel.

DEMANDE

5467. Un jeune homme âgé de 27 ans, célibataire, cordonnier, connaissant passablement le français, écriture et langue, ayant été établi pendant 4 ans, actuellement occupé dans une fabrique de chaussures, désire place pour milieu novembre en qualité de coupeur dans une fabrique de chaussures ou de tiges, de préférence dans le canton de Neuchâtel ou de Vaud. Prétentions modestes. S'adresser offres sous H 3524 M, à Haenstein & Vogler, à Montreux.

UNE INSTITUTRICE FRANÇ.

[5531] diplômée, ayant bien des années d'expérience, désire se placer en Suisse. Allemand, anglais, peinture. Prétentions modestes. S'adresser R. A., poste restante, Yverdon.

UN JEUNE HOMME

[5526] ayant fait, à l'entière satisfaction de ses patrons, un apprentissage de deux ans dans une grande maison de banque, cherche à se placer comme apprenti dans une maison de draperies, pour se perfectionner dans le commerce et la langue française. S'adresser à Henri Daniotti fils, à Atdorf, Uri.

VOLONTAIRE

5535. Un jeune homme, fort et robuste, cherche une place dans une maison de commerce de la Suisse romande pour se perfectionner dans la langue française. Adresser les offres à Haenstein & Vogler, à Neuchâtel, sous chif. H 738 N.

UNE JEUNE FILLE

[5527] de 17 ans, de toute confiance, désire se placer comme fille de chambre ou autre, dans une bonne famille en Suisse ou à l'étranger. Bonnes références. S'adresser A. B., poste restante, à Mézières, Vaud.

UN JEUNE HOMME

[5535] sérieux et intelligent, ayant subi ses examens et obtenu son diplôme, cherche une place de jardinier, si possible de préférence dans une propriété, comme jardinier - concierge, où il pourrait avoir auprès de lui sa mère (veuve, 48 ans) et son frère (15 ans), qui pourraient l'aider dans son service. Prétentions modestes, bonnes références, entrée à volonté. Offres sous H 1248 F, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, à Fribourg.

UNE LINGÈRE

[5537] connaissant tous les genres de raccommodages ainsi que les habits d'hommes et sachant faire le tulle et le nappage, désire des journées. S'adr. chez Mme Nabel, rue Bel-Air 4 au 2°, Lausanne.

UN JEUNE HOMME

[5541] de 17 ans, intelligent et robuste, désire se placer, soit dans un hôtel, magasin ou maison part, où il pourrait apprendre le français. Il ne demande que son entretien. Adresser les offres à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous B11413 L.

UN JEUNE TANNEUR

[5518] expérimenté dans toutes les parties de l'état, cherche à se placer au plus tôt, pour apprendre la langue française. Le salaire est une affaire secondaire. Offres sous chiffre Hc 3293 Q, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Bâle.

ON DEMANDE

[5509] un apprenti pâtissier. Cuérel & C°, à Montreux.

Demande d'employé.

5521. On demande pour une maison importante d'épicerie fine de Lausanne, un employé pour la vente connaissant la partie et sachant l'allemand. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous chiffre H 11383 L.

JARDINIER

5515. On demande de suite un jardinier, célibataire, connaissant à fond les trois branches. Inutile de se présenter sans de très sérieuses recommandations de sobriété, de moralité et capacité. S'adr. à M. François Pittet, horticulteur, à Lausanne.

ON DEMANDE

[5529] pour la Russie (Samara), une bonne institutrice française, pas trop jeune. On préférerait une personne ayant déjà habité la Russie. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à Mlle J. Guggisberg, aux Jordils, Ouchy.

ON DEMANDE

[5444] dans une maison du canton un employé au courant de la banque. Ecrire en indiquant les références, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, sous chiffre P 11223 L.

Jardinier marié

5247. On cherche un jardinier marié, d'âge mûr, sans enfants, pour le 25 novembre, connaissant les trois branches ainsi que la vente des fruits et légumes et pouvant soigner et conduire des chevaux à l'occasion. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous D 10716 L.

ON CHERCHE

[5433] à Genève, dans un pensionnat de jeunes filles, une associée chrétienne et capable, pour entrer dans le courant de l'année prochaine. Ecrire avec détails nécessaires sous chiffre Hc 8043 X, à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Genève.

ON CHERCHE

[5495] pour le 1er décembre, une fille sérieuse, pas trop jeune, forte et active, sachant faire la cuisine et tout le service d'un ménage soigné. S'adresser à Mme Bonnard, à Coppet.

Apprenti de commerce.

5310. Au nouvel-an prochain on désire placer un jeune homme de la Suisse allemande dans une maison respectable où il aurait l'occasion non seulement d'apprendre la langue française dont il possède les premières notions, mais aussi de se familiariser avec le genre d'industrie et de faire un général un apprentissage suivi et sérieux. Prière de s'adresser à M. H. Engol, sous-directeur, à Zurich.

On offre

belle chambre et pension soignée à de jeunes gens aux études. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous H 10380 L. 5179

Excellente occasion

pour étudier le français. Dans une bonne famille de Lausanne, on recevrait à prix réduit une jeune demoiselle anglaise ou allemande, qui consentirait à donner trois leçons de conversation dans sa langue par semaine. Vie de famille agréable. 5494. Poste restante D. A., Lausanne.

A VENDRE

Pour manque de place, quelques Pleyel « d'occasion » à fr. 400. 5532. Chez M. Ratzenberger, Vevey.

A VENDRE

[5516] une machine neuve à couper le papier, système E. Lecocq, Paris, largeur 66 centimètres. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous H 11370 L.

MOBILIER

5540. Le soldé des objets mobiliers de la discussion Piquet, Square de Georgette n° 1, sera vendu samedi 17 courant, à 9 heures du matin, à la Grève. Dans l'intervalle le liquidateur soussigné vendrait de gré à gré une chaise longue velours noir, un fauteuil velours rouge frappé, un canapé et six chaises, moquette rouge et noire, une table ovale, une pendule. Allmand, notaire.

A VENDRE

UN FORT CHEVAL à deux mains, ALEZAN, l'60, bon caractère, habitué au service militaire. Adresser les offres sous initiales Z 6909 X, à Haenstein & Vogler, à Berne.

BILLARD

[5469] presque neuf à vendre, servant aussi comme table à manger. S'adr. au Directeur de l'Auberge de famille, à Vevey.

A VENDRE

[5437] à Payerne, une maison de construction récente, ayant 3 logements, grange, écurie et dépendances, plus 460 perches, soit 41 ares 40 m. de bon terrain. S'adr. au notaire Em. Pidoux, à Payerne.

Bel appartement

[5459] au 1er étage avec balcon et vue sur le lac, à louer avec pension soignée. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous H 11259 L.

A LOUER

près d'Ouchy très belle campagne [5211] meublée, au bord du lac, vue superbe, beaux ombrages, parc, 12-15 pièces, écurie, remise. S'adr. à MM. de la Harpe & Chatelanat, Lausanne.

A LOUER

[5542] au sud de la ville un grand appartement de 15 pièces et dépendances. Belle vue. Terrasse et beaux ombrages. S'adresser sous B 11424 L, agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne.

VINS

5479. Pour motifs de santé, on remettrait sous de favorables conditions un commerce de vins en pleine activité, bien agencé et situé au centre d'un vignoble de la Suisse romande. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous chiffre H 11284 L.

Commerce de vins

en pleine activité, bien agencé et situé au centre d'un vignoble de la Suisse romande. S'adresser à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Lausanne, sous chiffre H 11284 L.

M. et Mme Chatelain, Dr. M. Auguste Chatelain, Mlle Gabrielle Chatelain ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mademoiselle Cécile-Annette Chatelain

bien-aimée fille et sœur, qu'il a plus à Dieu de leur reprendre aujourd'hui, à l'âge de 16 ans, après une courte et pénible maladie. 5530. St-Blaise, le 11 oct. 1891. Exode XXXII, 12.

Mlle Berthe Derivaz, Mme Vve Derivaz-Duchoud, M. et Mme Emile Pignat-Roch, M. et Mme Adolphe Durey et leurs enfants, M. Edouard Cropp, M. Pierre Duchoud, M. Benjamin Duchoud et sa famille, M. Emile Duchoud, Mlle Marie Duchoud, Madame Broussard-Duchoud et sa famille, les familles Derivaz, Duchoud, Forny-Roch, Levat-Rigoli et Sevestre ont la douleur de vous faire part de la perte si cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de Monsieur Benjamin DERIVAZ constructeur député au Grand Conseil

leur père, fils, frère, grand-père, beau-frère, oncle, neveu et cousin bien-aimé, décédé à St-Gingolph le 12 octobre, à l'âge de 48 ans, après une courte maladie. Les funérailles auront lieu à St-Gingolph le 15 courant, à 10 heures du matin. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

Monsieur Benjamin DERIVAZ constructeur député au Grand Conseil

leur père, fils, frère, grand-père, beau-frère, oncle, neveu et cousin bien-aimé, décédé à St-Gingolph le 12 octobre, à l'âge de 48 ans, après une courte maladie. Les funérailles auront lieu à St-Gingolph le 15 courant, à 10 heures du matin. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

leur père, fils, frère, grand-père, beau-frère, oncle, neveu et cousin bien-aimé, décédé à St-Gingolph le 12 octobre, à l'âge de 48 ans, après une courte maladie. Les funérailles auront lieu à St-Gingolph le 15 courant, à 10 heures du matin. Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

leur père, fils, frère, grand-père, beau-frère, oncle, neveu et cousin bien-aimé, décédé à St-Gingolph le 12 octobre, à l'âge de 48 ans, après une courte maladie. Les funérailles auront lieu à St-Gingolph le 15 courant, à 10 heures du matin